

AVIS D'IMPÔT SUR LES REVENUS

J'AI UN MONTANT À PAYER APRÈS PRISE EN COMPTE DE MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : COMMENT FAIRE ?

**Vous serez prélevé
sur votre
compte bancaire**

En une ou plusieurs fois
aux dates précisées
sur votre avis d'impôt

Assurez-vous que votre
compte est suffisamment
approvisionné au moment
de chaque prélèvement



Vérifiez sans tarder
que le **compte bancaire
connu de l'administration**
est le **bon** sur impots.gouv.fr,
service « Gérer mon
prélèvement à la source »